



C.C.A.S.  
Villiers-Sur-Orge

Centre Communal  
d'Action Sociale  
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaurès  
91700 Villiers-Sur-Orge  
Tel. : 01 69 51 71 03  
Fax : 01 69 51 71 27

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 091-269101242-20220927-DELIB202215-DE

SLO

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 27 SEPTEMBRE 2022 DELIBERATION N° 15/2022

### Objet :

**Mise en place de cours  
multisports Seniors  
2022-2023 avec le comité  
UFOLEP Essonne**

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-sept septembre 2022 à 18h15 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'Administration.

### Etaient présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Madame FICHE, Vice-Présidente, Mesdames BASTOUL, BOUETARD, LAFAYE, PROVOTAL et CRUEIZE membres du Conseil municipal ;

Mesdames AMIRI, CROS, HAGEN, Messieurs CARACENA et CLOUVEL autres membres

Rapporteur : G. FRAYSSE

### Pièce(s) jointe(s) :

### Absents représentés :

Madame JAUBERTY a donné pouvoir à Mme FICHE

### Absents :

Mesdames CADIOU, CHOUATAH et DOGBO ; Monsieur DHONDT

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes ;**

**VU les règles relatives au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale, prévues le Code de l'Action Sociale et des Familles ;**

**VU le devis présenté par UFOLEP, relatif à la mise en place de cours multisports seniors, session 2022-2023. Ces cours d'une durée d'une heure la séance s'échelonneront d'octobre 2022 à juin 2023, hors vacances scolaires pour un montant global de 1 218 € toute taxe comprise ;**

**CONSIDERANT** la décision d'organiser ces cours sur la commune et que ce service au bénéfice des personnes âgées est de la compétence du C.C.A.S. ;

**CONSIDERANT** les bienfaits de ces cours multisports adaptés aux seniors ;

**Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

**APPROUVE**, la mise en place de cours multisports seniors animés par UFOLEP ;

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

05/10/2022

**DECIDE** d'organiser cette activité participation de 102 euros par personnes séances.

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette activité ;

Publiée le :

05/10/2022

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6568 du budget.

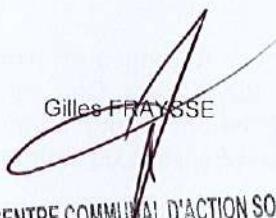
Ordonnancement de la recette à l'article 748 fonction 610 du budget.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

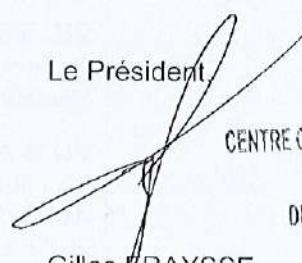
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 27 septembre 2022

Le président du CCAS

  
Gilles FRAYSSE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE PRESIDENT  
DE VILLIERS-sur-ORGE 91

Le Président

  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE PRESIDENT  
DE VILLIERS-sur-ORGE 91  
Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures d'ouverture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.